

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 52/2024
18 décembre 2024

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de A.M. Group par TRIXXO Jobs

Le 17 décembre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « l'Autorité ») a approuvé la concentration par laquelle Trixxo Jobs acquiert le contrôle exclusif d'A.M. Group.

La concentration a été notifiée le 11 décembre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Trixxo Jobs fait partie de Trixxo Group, un groupe de services qui s'est développé pour devenir un acteur spécialisé dans l'aide à domicile et l'intérim (avec possibilité d'emplois permanents) en Belgique (principalement en Flandre) et aux Pays-Bas.

A.M. Group est un groupe de services qui est actif dans les services RH en Belgique (principalement en Flandre). A.M. Group est actif dans différents secteurs au moyen de différentes formules, en ce compris l'intérim, l'offre de services *payroll* et de services de *projectsourcing*, et ce tant au moyen d'agences physiques que de plateformes en ligne.

Dans sa décision du 17 décembre 2024, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tel: +32 (2) 277 76 57

E-mail: damien.gerard@bma-abc.be

Website : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).